

PROVINCE DE QUÉBEC
Commission scolaire Western Québec

Procès-verbal de la séance ordinaire du **conseil des commissaires** de la Commission scolaire Western Québec tenue au 15, rue Katimavik, Gatineau, Québec, le 26 septembre 2017, à 19 h.

PRÉSENCES : Le président Shea, les commissaires Brunke, Daly, Dionne, Egan, Garbutt, Guy, Labadie, Larventz, McCrank, Schaler, Young et les parents-commissaires Davis, Brennan et Giannakoulis.

Personnel :

Directeur des services éducatifs, S. Aitken

Directrice des services complémentaires, L. Falasconi

Directeur des ressources matérielles et de la technologie, P. Proulx

Directrice des ressources financières, S. Cox

ABSENCES COMMISSAIRE-PARENT Boucher
MOTIVÉES :

Le directeur général M. Dubeau, la directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern, le secrétaire général et directeur des ressources humaines Terry Kharyati, le consultant en communications F. Raymond et le consultant en mathématiques J. Harvey sont également présents.

Appel à l'ordre

Le président Shea appelle la réunion à l'ordre à 19 h 03.

C-17/18-1 Adoption de l'ordre du jour

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-2 Approbation de procès-verbal – 27 juin 2017

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 27 juin 2017 soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

Rapport du président

Le président Shea présente son rapport écrit.

Rapport du directeur général

Le directeur général M. Dubeau présente l'orientation stratégique et les objectifs de la Commission scolaire Western Québec pour 2017-2018 :

- Orientation stratégique 1 : Continuer à augmenter la réussite individuelle des élèves

- Orientation stratégique 2 : Promouvoir le perfectionnement et l'apprentissage du personnel dans une culture de pratiques exemplaires (partenariats d'apprentissage)
- Orientation stratégique 3 : Établir des communautés d'apprentissage scolaires durables (prestation et organisation)

Le directeur général fournit aussi des renseignements sur la population étudiante croissante de la CSWQ et ses effets sur les capacités des écoles.

Questions d'ordre pédagogique

Le directeur des services éducatifs S. Aitken et le consultant en mathématiques J. Harvey présentent un rapport sur l'encadrement des enseignants et les projets de perfectionnement professionnel prévus de la CSWQ, notamment : Laura Lipton – Supervision axée sur l'apprentissage, 16-17 octobre 2017; Conception universelle de l'apprentissage, 19-20 oct. 2017; Robyn Jackson – Leadership pédagogique pour l'excellence en salle de classe, 7-9 nov. 2017; CCI Collaborer Créer Innover, 30 oct., et autres ateliers de perfectionnement professionnel à l'interne.

La directrice générale adjointe / directrice des services éducatifs et de l'éducation des adultes et de la formation professionnelle R. Ahern présente aussi le rapport sommaire sur les résultats aux examens pour l'ensemble de la CSWQ et les résultats de la CSWQ aux épreuves de juin 2017 du MEES pour le niveau secondaire.

Nouveau logo de la CSWQ

Le consultant en communications F. Raymond présente les travaux qui ont mené à la conception d'un nouveau site Web – dont le lancement est prévu pour octobre/novembre 2017 – et d'un nouveau logo pour la Commission scolaire Western Québec.

- C-17/18-3 Établissement d'un Comité de planification et d'examen**
- ATTENDU QUE, à la demande de la commission scolaire, un Comité de planification et d'examen sera mis sur pied ;
- ATTENDU QUE le Comité de planification et d'examen sera composé de tous les commissaires de la commission scolaire – y compris le président – qui se portent volontaires pour faire partie de ce comité une fois qu'il sera mis sur pied ;
- ATTENDU QUE tous les commissaires pourront assister aux réunions du Comité de planification et d'examen ;
- ATTENDU QUE le président de la commission scolaire présidera aussi les réunions du Comité de planification et d'examen ;
- ATTENDU QUE toutes les règles de comportement qui s'appliquent aux réunions de la commission scolaire s'appliqueront également aux réunions du Comité de planification et d'examen ;
- ATTENDU QUE le Comité de planification et d'examen peut, à tout moment, inviter des membres du public, des membres des conseils d'établissement potentiellement concernés et tout autre intervenant à assister à n'importe laquelle de ses réunions en vue de l'aider dans son processus décisionnel ;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE, tel que l'a demandé la commission scolaire, un Comité de planification et d'examen soit mis sur pied.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-4 Rapport du Comité exécutif – 19 septembre 2017

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le conseil accuse réception de l'ébauche du procès-verbal de la réunion du 19 septembre 2017 du Comité exécutif.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-5 Examen de la Politique F16 par le Comité exécutif

LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le conseil demande au Comité exécutif de réviser la Politique F16 sur l'évaluation du rendement du directeur général conformément à son processus d'examen des politiques, et que le conseil soit consulté pendant l'examen et l'approbation finale avant la fin de l'année scolaire 2017-2018.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-6 Nouveau logo de la CSWQ

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE QUE, tel que l'a recommandé le Comité exécutif, le nouveau logo de la Commission scolaire Western Québec soit approuvé tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-7 Nomination d'un secrétaire du Comité de sélection pour le choix des professionnels en lien avec le projet relatif au gymnase à l'école St-Michael's

ATTENDU QUE la CSWQ a reçu l'autorisation du MEES pour faire ajouter un gymnase à l'école St-Michael's;

ATTENDU QUE la CSWQ doit lancer un appel d'offres fondé sur la qualité pour la sélection des professionnels pour le projet susmentionné ;

ATTENDU QUE, selon la DIRECTIVE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS, un comité de sélection doit être créé et que le conseil des commissaires doit nommer un secrétaire qualifié pour ce comité ;

ATTENDU QUE la CSWQ ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un secrétaire qualifié pour le Comité de sélection ;

ATTENDU QUE M. Daniel Jacob de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais est qualifié, qu'il a de l'expérience et qu'il est disposé à assumer le rôle de secrétaire ;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE de nommer M. Daniel Jacob secrétaire du Comité de sélection pour les professionnels affectés au projet d'ajout d'un gymnase à l'école St-Michael's.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-8 Nomination d'un secrétaire du Comité de sélection pour le choix des professionnels en lien avec le projet relatif au gymnase à l'école Poltimore

ATTENDU QUE la CSWQ a reçu l'autorisation du MEES pour faire ajouter un gymnase à l'école Poltimore;

ATTENDU QUE la CSWQ doit lancer un appel d'offres fondé sur la qualité pour la sélection des professionnels pour le projet susmentionné ;

ATTENDU QUE, selon la DIRECTIVE CONCERNANT LA GESTION DES CONTRATS D'APPROVISIONNEMENT, DE SERVICES ET DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION DES ORGANISMES PUBLICS, un comité de sélection doit être créé et que le conseil des commissaires doit nommer un secrétaire qualifié pour ce comité ;

ATTENDU QUE la CSWQ ne dispose pas, à l'heure actuelle, d'un secrétaire qualifié pour le Comité de sélection ;

ATTENDU QUE M. Daniel Jacob de la Commission scolaire des Portages-de-l'Outaouais est qualifié, qu'il a de l'expérience et qu'il est disposé à assumer le rôle de secrétaire ;

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE de nommer M. Daniel Jacob secrétaire du Comité de sélection pour les professionnels affectés au projet d'ajout d'un gymnase à l'école Poltimore.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-9 Protocole entre la municipalité de Chelsea et la CSWQ

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea et la CSWQ ont travaillé de façon conjointe pour reconfigurer la voie réservée aux autobus et le terrain de stationnement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea demande une partie de la propriété de la CSWQ pour pouvoir prolonger le chemin de l'Hôtel-de-Ville vers le Centre Meredith ;

ATTENDU QUE la CSWQ est propriétaire d'une portion du chemin de l'Hôtel-de-Ville qui est entretenue par la municipalité de Chelsea depuis plusieurs années ;

ATTENDU QUE la municipalité de Chelsea et l'administration de la CSWQ aimeraient travailler ensemble sur une entente concernant l'utilisation des installations en échange de services ;

ATTENDU QUE le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx aimerait que le conseil des commissaires l'autorise à entamer des discussions sur l'échange de terrains et de services entre les deux parties ;

LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx soit autorisé à aller de l'avant avec les négociations avec la municipalité de Chelsea, et que l'ébauche du protocole soit présentée au conseil des commissaires une fois achevée.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-10 Namur – Rénovation de trois (3) salles de classe

ATTENDU QU'un important problème structurel a été repéré du côté sud du bâtiment de l'école Namur pendant l'exécution du projet MB – Réparation du revêtement extérieur et rénovation des toilettes intérieures n° 16510B016 (résolution C16/17-176) ;

ATTENDU QUE des modifications doivent être apportées pour nous permettre de continuer à occuper cette section de l'école ;

ATTENDU QUE les modifications sont estimées à 196 000 \$, taxes en sus, et que les frais professionnels sont les suivants :

80 000 \$ pour la structure externe ;

70 000 \$ pour la ventilation ;

45 000 \$ pour l'installation d'un pare-vapeur ;

ATTENDU QUE les modifications à la structure externe doivent être effectuées avant qu'on puisse occuper ces salles de classe et que les modifications peuvent être financées par la subvention MB de 2016-2017 ;

ATTENDU QUE la ventilation et l'installation du pare-vapeur peuvent être effectuées pendant l'été 2018 et financées par la subvention d'immobilisations de 2018-2019 et le budget d'entretien ;

ATTENDU QUE les modifications ne peuvent pas être traitées comme un ordre de changement au projet en raison du changement de portée de ce dernier ;

ATTENDU QU'une portion du budget du projet MB actuellement en suspens pour les murs extérieurs de l'EPPET sera transférée au projet susmentionné ;

LA COMMISSAIRE BRUNKE PROPOSE d'ajouter la portion de la structure externe à la liste des projets MB 2016-2017, d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à soumettre le nouveau projet à l'approbation du MEES et, une fois le projet approuvé par le MEES, d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à lancer un appel d'offres pour le projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-11 Centre d'éducation des adultes de Hull – Structure

ATTENDU QU'un important problème structurel a été repéré du côté nord du bâtiment du Centre d'éducation des adultes de Hull dans le cadre du Project MB Centre d'éducation des adultes de Hull – Rejointoiement du mur extérieur – n° 16510B014 (juin 2017) ;

ATTENDU QU'une analyse structurelle complète doit être effectuée afin d'avoir une bonne estimation des coûts du projet ;

ATTENDU QUE les modifications sont estimées à environ 100 000 \$;

ATTENDU QUE les modifications ne peuvent pas être traitées comme un ordre de changement au projet en raison du changement de la portée de ce dernier ;

ATTENDU QU'une portion du budget du projet MB actuellement en suspens pour les murs extérieurs de l'ÉPPET sera transférée au projet susmentionné ;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE d'ajouter la portion de la structure externe à la liste des projets MB 2016-2017, d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à soumettre le nouveau projet à l'approbation du MEES et, une fois le projet approuvé par le MEES, d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à lancer un appel d'offres pour le projet susmentionné.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-12 École primaire Pierre Elliott Trudeau – Demande d'ajout d'espace

ATTENDU QUE la population continue d'augmenter à l'école primaire Pierre Elliott Trudeau ;

ATTENDU QUE l'école est à pleine capacité ;

ATTENDU QUE rien d'indique que la population diminuera dans les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE la demande envoyée au MEES en 2016-2017 a été refusée ;

ATTENDU QUE le MEES a révisé les prévisions du nombre d'élèves et a augmenté de 4 % les prévisions globales pour la Commission scolaire Western Québec ;

ATTENDU QUE la nouvelle demande doit être envoyée au MEES d'ici la fin septembre 2017 ;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à présenter une demande d'ajout d'espace et à la livrer en main propre au MEES.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-13 École primaire Greater Gatineau – Demande d'ajout d'espace

ATTENDU QUE la population continue d'augmenter à l'école primaire Greater Gatineau ;

ATTENDU QUE l'école est à pleine capacité ;

ATTENDU QUE rien d'indique que la population diminuera dans les cinq prochaines années ;

ATTENDU QUE la demande envoyée au MEES en 2016-2017 a été refusée ;

ATTENDU QUE le MEES a révisé les prévisions du nombre d'élèves et a augmenté de 4 % les prévisions globales pour la Commission scolaire Western Québec ;

ATTENDU QUE la nouvelle demande doit être envoyée au MEES d'ici la fin septembre 2017 ;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE d'autoriser le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx à présenter une demande d'ajout d'espace et à la livrer en main propre au MEES.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-14 Échange de terrains et de services entre le diocèse de Pembroke et l'école Dr. Wilbert Keon

ATTENDU QUE d'après la résolution C-15/16-51 et la présentation qui a été faite devant le conseil relativement au projet susmentionné.

ATTENDU QUE trois rencontres ont eu lieu entre le diocèse de Pembroke, le directeur de l'école Dr. Wilbert Keon N. Fleming et le directeur des ressources matérielles et de la technologie P. Proulx pour discuter des conditions de l'échange de services et de terrains entre le diocèse de Pembroke et la Commission scolaire Western Québec ;

ATTENDU QUE, selon l'évaluation faite par Dompierre, Richard & Associés, le coût du terrain appartenant au diocèse de Pembroke et situé derrière l'école Dr. Wilbert Keon, est de 0,10 \$ à 0,15 \$ le pied carré, jusqu'à un maximum de 10 000 \$;

ATTENDU QUE, selon l'évaluation faite par Dompierre, Richard & Associés, le coût de la portion de route située entre l'école et l'église est estimé à 0,50 \$ le mètre carré, pour un total de 2 200 \$;

ATTENDU QU'un droit de passage officiel pour la route entre l'école et le cimetière doit être signé par le diocèse de Pembroke et la Commission scolaire Western Québec ;

ATTENDU QU'une entente doit tout de même être élaborée pour le terrain de stationnement et son entretien, et pour le déneigement ;

ATTENDU QU'une autre entente doit être élaborée pour l'installation d'une clôture autour du cimetière et des terrains de l'école ;

LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE d'approuver l'échange de terrains et l'entente concernant le droit de passage pour la route reliant l'école au cimetière.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-15 Invitation à soumissionner – École primaire Wakefield – Embellissement des cours d'école

ATTENDU QUE l'invitation à soumissionner pour le projet susmentionné a été lancée ;

ATTENDU QUE les entreprises suivantes ont été invitées à soumissionner :

CAMA
Ronald O'Connor
Ferme Renaud

ATTENDU QUE les soumissions suivantes ont été reçues :

CAMA	84 216 \$
Ronald O'Connor	89 900 \$
Ferme Renaud	85 880 \$

ATTENDU QUE la soumission la plus basse est conforme ;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE la soumission présentée par CAMA, au montant de 84 216 \$, taxes en sus, soit approuvée et que le directeur des ressources matérielles et de la technologie M. P. Proulx soit chargé de signer tous les documents nécessaires pour donner plein effet à cette résolution.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-16 Travaux supplémentaires — Mesure 50621 – Projet MB Centre d'éducation des adultes de Hull – Rejointoiment du mur extérieur n° 16510B014

ATTENDU QUE la résolution C-16/17-202 autorisait le service des ressources matérielles à signer un contrat avec Gestion DMJ au montant de 108 880 \$, taxes en sus, pour le projet susmentionné ;

ATTENDU QU'on a découvert de la vermiculite entre le mur de brique et le ciment ;

ATTENDU QUE la vermiculite a été testée et qu'il a été confirmé qu'elle contenait de l'amiante ;

ATTENDU QUE l'ordre de changement pour éliminer l'amiante est estimé à 15 233,23 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE l'ordre de changement est obligatoire;

ATTENDU QUE l'ordre de changement portera le coût des travaux supplémentaires à plus de 10 % de la valeur du contrat;

ATTENDU QUE l'autorisation du conseil des commissaires est requise ;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que la réponse positive unanime de 12 commissaires a été communiquée au président ;

ATTENDU QUE l'autorisation d'aller de l'avant avec l'ordre de changement requis a été donnée ;

LE COMMISSAIRE SCHALER PROPOSE QUE l'ordre de changement susmentionné soit approuvé.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-17 Travaux supplémentaires — Mesure 50621 – Projet MB South Hull – Voies réservées aux autobus et stationnement n° 16510B017

ATTENDU QUE la résolution C-16/17-210 autorisait le service des ressources matérielles à réaliser le projet susmentionné au coût de 489 444,00 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE la plupart des travaux devaient s'effectuer sous terre, sans qu'on s'attende à découvrir des objets inattendus ;

ATTENDU QUE des tests adéquats ont été effectués en vue d'élaborer la partie technique de l'appel d'offres public ;

ATTENDU QUE toute la documentation disponible a été examinée et que les résultats n'indiquaient la présence d'aucune infrastructure souterraine ;

ATTENDU QU'on a demandé à l'entreprise Info Excavation de valider le câblage et les conduites de gaz souterrains ;

ATTENDU QUE des plans techniques adéquats pour l'aqueduc ont été préparés par les professionnels et validés par la Ville de Gatineau ;

ATTENDU QUE l'entreprise Pavage Intercité a entamé les travaux d'excavation le 29 juin 2017 ;

ATTENDU QUE les montants indiqués dans cette résolution représentent les coûts proposés par l'entrepreneur et ont besoin d'être réévalués ;

ATTENDU QUE 10 %

ATTENDU QUE les travaux d'excavation du terrain de stationnement de la garderie ont révélé la présence d'un collecteur d'eaux pluviales actif qui n'a jamais été raccordé à une infrastructure quelconque ;

ATTENDU QUE le premier ordre de changement pour raccorder le collecteur d'eaux pluviales à l'infrastructure municipale est estimé à 9 931,40 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QU'une modification du plan de drainage d'origine situé à l'angle de Vanier et Crescent est nécessaire pour adapter notre pente à l'infrastructure municipale existante ;

ATTENDU QUE le second ordre de changement pour modifier la pente en fonction de l'infrastructure actuelle est estimé à 5 600,50 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE, pour des raisons de sécurité, tel que l'a recommandé le conseil d'établissement de South Hull, huit portes fermantes doivent être installées sur la nouvelle barrière donnant accès aux terrains de l'école depuis le débarcadère d'autobus ;

ATTENDU QUE le troisième ordre de changement pour ajouter des portes à la nouvelle barrière donnant accès aux terrains de l'école depuis le débarcadère d'autobus est estimé à 5 731,60 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QU'il a été nécessaire d'enlever les arbres existants le long de Vanier pour créer la voie réservée aux autobus ;

ATTENDU QUE les documents d'appel d'offres ne font pas mention de l'enlèvement et de l'élimination des souches d'arbres ;

ATTENDU QUE le quatrième ordre de changement pour enlever les souches d'arbres et en disposer est estimé à 5 554,50 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE des tests ont été effectués sur le terrain de stationnement du personnel et que les résultats montrent que la fondation est adéquate pour supporter un revêtement d'asphalte ;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation ont indiqué que la section où les tests ont été effectués constitue une fondation adéquate ; cependant la fondation de la section inférieure du terrain de stationnement n'est pas adéquate et a besoin d'être remplacée par du matériau approprié ;

ATTENDU QUE le cinquième ordre de changement pour enlever le sol et le remplacer par un matériau approprié, capable de supporter le nouvel asphalte, est estimé à 50 000 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE les travaux d'excavation du terrain de stationnement réservé au personnel ont révélé la présence d'une fosse septique inutilisée d'une capacité de 15 000 gallons ;

ATTENDU QUE la fosse septique doit être enlevée afin d'éviter tout dommage au nouveau terrain de stationnement ;

ATTENDU QUE le sixième ordre de changement pour l'enlèvement de la fosse septique est estimé à 20 000 \$, taxes en sus ;

ATTENDU QUE les six ordres de changements susmentionnés sont tous obligatoires ;

ATTENDU QUE l'estimation de ces six ordres de changement porte le coût des travaux supplémentaires au-delà du seuil de 10 % ;

ATTENDU QUE l'autorisation du conseil des commissaires est requise ;

ATTENDU QU'une explication devra être envoyée au Conseil du Trésor ;

ATTENDU QUE tout ordre de changement supplémentaire, s'il y a lieu, devra être approuvé par le conseil des commissaires pour le projet susmentionné ;

ATTENDU QU'une portion du budget du projet MB actuellement en suspens pour les murs extérieurs de l'EPPET sera transférée à ce projet ;

ATTENDU QU'une nouvelle demande devra être envoyée au Ministère en 2018-2019 pour les murs extérieurs de l'EPPET ;

ATTENDU QU'un vote d'essai a eu lieu par courriel et que 12 réponses ont été communiquées au président ;

ATTENDU QUE le président a constaté qu'il y avait onze (11) réponses positives et une (1) réponse négative ;

ATTENDU QUE le président a déclaré que la majorité des commissaires appuyaient ce projet, à la condition qu'il soit à l'ordre du jour de la prochaine réunion du conseil des commissaires.

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE tous les ordres de changement susmentionnés soient approuvés.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-18 Facture de la GRICS

ATTENDU QUE la Société GRICS comble les besoins en gestion informatique – tant administratifs que pédagogiques – du secteur de l'éducation du Québec ;

ATTENDU QUE les commissions scolaires supervisent l'organisation et que le conseil d'administration de cette dernière comprend des représentants de commissions scolaires de toutes les régions de la province ;

ATTENDU QUE le 3 août 2017, la Société GRICS a présenté sa facture 2017-2018 au montant de 234 144,12 \$ pour les besoins en gestion informatique de la CSWQ ;

ATTENDU QUE les dépenses en gestion informatique sont considérées comme des dépenses de fonctionnement courantes ;

ATTENDU QUE, sachant que cette dépense est une dépense de fonctionnement courante, on recommande au conseil qu'une fois la facture validée et approuvée par le directeur des ressources matérielles et de la technologie et le directeur général, le paiement soit effectué sans délai afin d'éviter des frais d'intérêt ;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le paiement de la facture de la GRICS au montant de 234 144,12 \$ pour les services rendus pendant l'année scolaire 2017-2018 soit approuvé et que, tel qu'il a été recommandé au conseil, une fois la facture validée et approuvée par le directeur des ressources matérielles et de la technologie et le directeur général, le paiement soit effectué sans délai afin d'éviter des frais d'intérêt ;

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-19 Fonds de bourses d'études commémoratives Cone Taxi

ATTENDU QUE le testament du regretté M. Clifford Lloyd Cone, fait devant M^e Lisa Gallinaro, notaire, le 7^e jour de février deux mille onze, désignait la Commission scolaire Western Québec comme légataire universel ;

ATTENDU QU'en vertu des conditions dudit testament, le défunt a demandé à ce que la Commission scolaire Western Québec crée un fonds de bourses d'études baptisé CONE TAXI MEMORIAL SCHOLARSHIP FUND (Fonds de bourses d'études commémoratives Cone Taxi) ;

ATTENDU QU'une fois les actifs liquidés et les dettes payées, le solde en espèces sera déposé dans ce fonds de bourses d'études ;

ATTENDU QUE les intérêts annuels cumulés dans le fonds seront versés à l'élève de sexe masculin et à l'élève de sexe féminin de dernière année de l'école secondaire Pontiac, à Shawville, qui obtiennent les meilleurs résultats scolaires et qui se sont inscrits à un collège, un cégep ou une université au Canada ;

ATTENDU QUE le meilleur rendement scolaire est défini d'après les épreuves ministérielles obligatoires pour la sanction des études,

soit Histoire, Science et Mathématique de 4^e secondaire, et Français et Anglais de 5^e secondaire ;

ATTENDU QUE le Fonds de bourses d'études a été créé et inscrit au Registre des entreprises du Québec sous le numéro d'entreprise de la Commission scolaire Western Québec le 20 janvier 2017 ;

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec a reçu le solde de 578 295,36 \$ le 11 septembre 2017 ;

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE QUE le FONDS DE BOURSES D'ÉTUDES COMMÉMORATIVES CONE TAXI soit reconnu et créé à mesure que des fonds sont reçus par la Commission scolaire Western Québec, et que les intérêts annuels cumulés dans le Fonds soient versés aux deux élèves (un de sexe masculin et un de sexe féminin) de dernière année de l'école secondaire du Pontiac, à Shawville, qui obtiennent les meilleurs résultats scolaires et qui se sont inscrits à un collège, un cégep ou une université du Canada.

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-20 Mise à jour de la documentation marge de crédit

ATTENDU QUE la Commission scolaire Western Québec (l'« *Emprunteur* ») désire contracter des emprunts par marge de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement (le « *Prêteur* »);

ATTENDU QU'il est opportun d'autoriser ces emprunts et d'en approuver les modalités ;

ATTENDU QUE l'Emprunteur a obtenu toutes les autorisations requises pour effectuer les emprunts prévus à la présente résolution ;

IL EST EN CONSÉQUENCE RÉSOLU PAR LE COMMISSAIRE DIONNE :

1. QUE l'Emprunteur soit autorisé à mettre en place une ou des marges de crédit auprès du ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, et à conclure, à cette fin une ou des conventions de marge de crédit, le tout aux conditions suivantes :

a) le taux d'intérêt payable sur les emprunts par marge de crédit sera déterminé conformément à l'article 4 de la convention de marge de crédit à intervenir, le tout en conformité au décret numéro 1267-2001 du 24 octobre 2001, modifié par les décrets numéro 1057-2013 du 23 octobre 2013 et numéro 1152-2015 du 16 décembre 2015, tel que ce décret peut être modifié ou remplacé de temps à autre ;

b) le montant du solde des emprunts par marge de crédit ne devra, en aucun temps, excéder le montant autorisé de temps à autre par le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport ;

QU'aux fins de déterminer le montant des emprunts auquel réfère le paragraphe 1b), il ne soit tenu compte que du solde des emprunts en cours et non encore remboursé ;

QU'aux fins de constater chaque emprunt ou remboursement de capital ou d'intérêt effectué aux termes de chaque marge de crédit, l'Emprunteur soit autorisé à remettre au ministre des Finances, à titre de responsable du Fonds de financement, une confirmation de transaction ;

4. QUE le président, le directeur général, le directeur général adjoint ou le directeur des ressources financière de l'Emprunteur soit autorisé, au nom de l'Emprunteur, à signer toute convention de marge de crédit et toute confirmation de transaction aux fins de constater chaque emprunt par marge de crédit ou tout remboursement d'emprunt sur ces marges, à y consentir à tout ajout ou modification non substantiellement incompatible avec les dispositions des présentes et à poser tous les actes et à signer tous les documents nécessaires ou utiles aux fins des emprunts par marge de crédit;

QUE la présente résolution remplace toutes les résolutions antérieurement adoptées pour les mêmes fins.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-21** **Manuels d'histoire de 4^e secondaire – Chenelière Éducation**
 ATTENDU QUE le nouveau programme d'Histoire de 4^e secondaire exige l'achat de nouveaux manuels d'histoire auprès de Chenelière Éducation ;
 ATTENDU QUE l'achat a été effectué centralement ;
 ATTENDU QUE le montant de la facture finale dépasse le pouvoir de signature des cadres supérieurs ;
 LA COMMISSAIRE-PARENT DAVIS PROPOSE QUE le conseil approuve le paiement de la facture de Chenelière Éducation au montant de 56 866,67 \$ pour le nouveau programme d'histoire de 4^e secondaire.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-22** **Nomination de représentants au Comité de transport de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais**
 LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le commissaire Dionne soit nommé représentant au Comité de transport de la Commission scolaire des Hauts-Bois-de-l'Outaouais

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-23** **Nomination de représentants au Comité de transport de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois**
 LE COMMISSAIRE MCCRANK PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité de transport de la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-24** **Nomination de représentants au Comité de transport de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda**
LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité de transport de la Commission scolaire de Rouyn-Noranda.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-25** **Nomination de représentants au Comité de transport de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue**
LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE le commissaire Young soit nommé représentant au Comité de transport de la Commission scolaire du Lac-Témiscamingue.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-26** ***Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics***
ATTENDU QUE, le 1^{er} mai 2017, la *Loi facilitant la divulgation d'actes répréhensibles à l'égard des organismes publics* est entrée en vigueur ;
ATTENDU QUE, selon la *Loi*, tous les organismes publics doivent désigner un responsable du suivi des divulgations ;
ATTENDU QUE le responsable du suivi des divulgations doit être une personne facilement accessible à tout le personnel et jugée digne de confiance ;
Il est recommandé au conseil de désigner le directeur des ressources humaines M. Terry Kharyati comme responsable du suivi des divulgations pour la Commission scolaire Western Québec.
LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE QUE, tel qu'il a été recommandé, le conseil approuve la nomination de M. Terry Kharyati comme responsable du suivi des divulgations.

Adoptée à l'unanimité

- C-17/18-27** **Adoption des divisions électorales**
ATTENDU QUE, selon la *Loi sur les élections scolaires*, la Commission scolaire Western Québec a droit à huit (8) circonscriptions électorales pour les élections scolaires de novembre 2018 ;
ATTENDU QUE le 15 mai 2017, le ministre de l'Éducation, du Loisir et du Sport, M. Sébastien Proulx, a accordé trois (3) divisions électorales supplémentaires à la Commission scolaire Western Québec, pour un total de onze (11) divisions électorales pour les élections scolaires de novembre 2018 ;
ATTENDU QUE la proposition sur les circonscriptions électorales pour les élections scolaires de 2018 a été adoptée par la CSWQ lors de sa réunion du 30 mai 2017 ;
ATTENDU QU'un avis public de l'adoption de la proposition sur les circonscriptions électorales a été publié selon les conditions énoncées à l'article 9 de la *Loi sur les élections scolaires* ;

ATTENDU QU'aucun électeur n'a fait part au directeur général de la commission scolaire d'une objection quelconque à la proposition susmentionnée ;

ATTENDU QUE le délai dont disposent les électeurs pour faire part de leurs objections à la proposition sur les circonscriptions électorales est échu ;

LE COMMISSAIRE DIONNE PROPOSE QUE le territoire de la Commission scolaire Western Québec soit divisé selon les circonscriptions électorales suivantes :

Adoptée à l'unanimité

Circonscription électorale 01 (1182 électeurs) :

Elle comprend les municipalités régionales de comté (MRC) de Témiscamingue, Rouyn-Noranda, Abitibi-Ouest, Abitibi et La Vallée-de-l'Or.

Elle comprend également les réserves indiennes de Kebaowek, Timiskaming, Pikogan et Lac-Simon.

Elle comprend également les établissements indiens de Hunter's Point, Kitcisakik et Winneway.

Circonscription électorale 02 (1454 électeurs) :

Elle comprend les municipalités suivantes : Rapides-des-Joachims (M), Lac-Nilgaut (NO), Sheenboro (M), Chichester (CT), Waltham (M), L'Isle-aux-Allumettes (M), Mansfield-et-Pontefract (M), Fort-Coulonge (VL), L'Île-du-Grand-Calumet (M), Campbell's Bay (M), Otter Lake (M), Litchfield (M) et Bryson (M).

Elle comprend aussi le territoire non organisé de Lac-Nilgaut.

Circonscription électorale 03 (1669 électeurs) :

Elle comprend les municipalités suivantes : Thorne (M), Clarendon (M), Shawville (M), Portage-du-Fort (VL), et Bristol (M).

Circonscription électorale 04 (1920 électeurs) :

Elle comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de La Vallée de-la-Gatineau.

Elle comprend également les réserves indiennes de Kitigan Zibi et Lac-Rapide.

Elle comprend aussi les municipalités suivantes : Alleyn-et-Cawood (M) et La Pêche (M).

Circonscription électorale 05 (1287 électeurs) :

Elle comprend les municipalités de Chelsea (M) et Cantley (M).

Circonscription électorale 06 (1551 électeurs) :

Elle comprend la municipalité régionale de comté (MRC) de Papineau et les municipalités suivantes : Notre-Dame-de-la-Salette (M), Val-des-Monts (M) et L'Ange-Gardien (M).

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale sud et du prolongement de la montée Mineault, ce prolongement, cette montée et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 07 (1586 électeurs) :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la rivière Gatineau et de la limite municipale nord, cette limite, la

montée Mineault, son prolongement, la limite municipale et la rivière Gatineau jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 08 (1551 électeurs) :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre du chemin Notch et de la limite municipale nord, cette limite, la rivière Gatineau, la limite municipale sud, le prolongement de la limite sud-ouest de la propriété sise au 150 boulevard de Lucerne, cette limite, le boulevard Alexandre-Taché, la ligne arrière du chemin d'Aylmer (côté nord), le prolongement du chemin McConnell, le prolongement du chemin Allen, le boulevard des Allumettières, le prolongement de la ligne arrière de la rue des Scouts (côté nord), cette ligne arrière, le boulevard du Plateau, le chemin Vanier, le chemin de la Montagne et le chemin Notch jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 09 (1765 électeurs) :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale nord et du chemin Notch, ce chemin, le chemin de la Montagne, le chemin Vanier, le boulevard du Plateau, la ligne arrière de la rue des Scouts (côté nord), son prolongement, le boulevard des Allumettières, le prolongement du chemin Allen, le prolongement du chemin McConnell, la ligne arrière du chemin d'Aylmer (côté nord), le boulevard Alexandre-Taché, la limite sud-ouest de la propriété sise au 150 boulevard de Lucerne, son prolongement, la limite municipale sud, le prolongement de la rue Bell, la ligne arrière de cette rue (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière du chemin Foley (côté est), le chemin d'Aylmer, la rue Samuel-Edey, le boulevard des Allumettières, le chemin Klock, le chemin Pink et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 10 (1771 électeurs) :

Elle comprend une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Eardley, ce chemin, la rue Park, la rue Principale, le boulevard Wilfrid-Lavigne, le boulevard des Allumettières, la rue Samuel-Edey, le chemin d'Aylmer, la ligne arrière du chemin Foley (côté est), la ligne arrière de la rue Arial (côté nord), la ligne arrière de la rue Bell (côté est), le prolongement de cette rue et la limite municipale jusqu'au point de départ.

Circonscription électorale 11 (1976 électeurs) :

Elle comprend la municipalité de Pontiac.

Elle comprend aussi une partie de la Ville de Gatineau délimitée comme suit : en partant d'un point situé à la rencontre de la limite municipale ouest et du chemin Pink, ce chemin, le chemin Klock, le boulevard des Allumettières, le boulevard Wilfrid-Lavigne, la rue Principale, la rue Park, le chemin Eardley et la limite municipale jusqu'au point de départ.

C-17/18-28 Journée conférence sur les jeunes et la santé mentale
ATTENDU QUE la 17^e édition de la Journée conférence sur les jeunes et la santé mentale aura lieu le 16 novembre 2017 à la Grande bibliothèque de Montréal ;
ATTENDU QU'il serait très bénéfique qu'un représentant de la CSWQ assiste à cette conférence ;
ATTENDU QUE le commissaire Schaler s'est dit intéressé à y assister comme représentant de la CSWQ ;
ATTENDU QUE l'inscription à la conférence n'est pas gratuite ;
LA COMMISSAIRE GARBUTT PROPOSE QUE le conseil accepte à ce que le commissaire Schaler représente la CSWQ à cette conférence, et que les frais d'inscription soient défrayés par la commission scolaire ;

Adoptée à l'unanimité

C-17/18-29 Déclaration des partenaires de l'éducation concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire
ATTENDU QU'une déclaration des partenaires de l'éducation au Québec concernant les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire a été présentée et entérinée par l'ACSAQ ;
ATTENDU QUE les partenaires du réseau public d'éducation, dont la CSWQ fait partie, s'unissent pour s'assurer que nous donnons aux jeunes l'occasion de grandir dans un milieu sain, et que nous habilitons nos jeunes et nos adultes à atteindre la réussite scolaire ;
ATTENDU QUE la mission éducative de la CSWQ consiste à instruire des jeunes et des adultes au quotidien afin qu'ils deviennent des citoyens responsables et autonomes qui prendront leur place en tant que membres actifs de la société québécoise et participeront à son développement ;
ATTENDU QU'une partie intégrante de la mission éducative de la CSWQ est la sensibilisation à l'importance d'adopter et de maintenir de saines habitudes de vie par la pratique du sport ou de l'activité physique, ainsi que la prévention de la consommation d'alcool ou de drogues comme le cannabis ;
LE COMMISSAIRE GUY PROPOSE QUE la CSWQ devienne un partenaire de soutien en ce qui touche les encadrements sur le cannabis en milieu scolaire et qu'elle puisse aussi exprimer son opinion sur les encadrements que le gouvernement du Québec compte mettre en place lorsque le cannabis sera légalisé par le gouvernement du Canada.

ET DÉCLARE QU'IL EST ESSENTIEL QUE :

- tous les organismes intéressés par la prévention de la consommation du cannabis chez les jeunes soient concertés, cohérents et complémentaires pour assurer le succès des interventions;
- la distribution du cannabis récréatif soit prise en charge par l'État québécois;

- les sommes engendrées par la vente soient essentiellement dédiées à la prévention de la consommation et à la promotion de l'adoption de saines habitudes de vie.
- la prévention de la consommation et la promotion de l'adoption de saines habitudes de vie soient prioritaires pour l'État et enchâssées dans la loi-cadre sur le cannabis qui devrait être déposée prochainement à l'Assemblée nationale;
- toute promotion du cannabis soit interdite;
- la consommation de cannabis soit interdite dans les lieux publics;
- les points de vente de cannabis soient interdits près des établissements scolaires.

LA COMMISSAIRE EGAN PROPOSE de reporter cette motion.

Pour : 13

Contre : 1

Motion adoptée

C-17/18-30 Levée de la séance

LE COMMISSAIRE DALY PROPOSE de lever la séance à 21 h 55.

Date de la prochaine séance

La prochaine séance du conseil des commissaires aura lieu le 31 octobre 2017.

TK/rv